



Règlement technique des caisses à savon

Seules les caisses à savon folkloriques qui respectent ce règlement peuvent participer à la descente.

Ce n'est pas une course de vitesse. La descente est ouverte à tous. Pour les mineurs, la descente est placée sous la responsabilité des parents des participants.

Le directeur de course ou le jury de course est seul habilité à autoriser la participation d'une caisse à savon.

Article 1 : Véhicules

Caisses à savon

Les caisses à savon sont des véhicules à 4 roues en position de rectangle, sans moteur, sur un châssis en bois ou en métal.

Leur déplacement résulte de l'effet de la gravité (ou attraction) terrestre, la caisse étant placée sur une pente. Une poussée est admise, voire deux ..., trois ...

Normes techniques	Remarques
Longueur maximum	2.50 m
Largeur maximum (hors tout)	1.50 m
Garde au sol maximum	0.25 m
Garde au sol minimum (conseillé)	3.5 cm
Roues :	minimum 3
Freinage obligatoire	(2) sur 2 roues
Direction obligatoire	

Volant aussi !!! Veillez à ce que chaque mouvement du volant se transmette aux roues

Article 2 : Conception – Construction – Sécurité

Conception – Construction des caisses à savon

- La conception de la caisse doit prévoir une protection frontale et des protections latérales pleines et robustes. Les matériaux tels que le carton, le grillage, les plastiques ondulés du type « carton ondulé » etc., sont interdits.
- La conception de la caisse doit permettre au pilote de quitter facilement le véhicule.
- Le plancher doit être complet sous le pilote. Penser aux enfants s'ils mettent le pied sur la route pendant la descente.
- Les matériaux utilisés ne doivent pas présenter un caractère dangereux pour le pilote et les spectateurs (bords tranchants par exemple, à protéger avec une garniture de caoutchouc ou de plastique).
- Les matériaux présentant des risques d'éclatement sont interdits pour le châssis et la carrosserie.

- S'il y a un siège, il doit être solidement fixé au châssis (boulonné ou soudé) sans aucune possibilité de démontage pendant la course. Sinon un dossier assurant l'appui dorsal est obligatoire.

Sécurité des pilotes

Port du casque (type casque ski ou vélo ou moto) obligatoire. Gants également !!!

Une ceinture (ventrale) peut être envisagée.

Le port des gants, de chaussures fermées (pantoufles, ballerines, espadrilles sont interdites) et de vêtements (pantalons longs et manches longues) protégeant l'ensemble du corps est obligatoire.

Les gants de cyclistes et de laine sont déconseillés (les doigts doivent être protégés), et de façon générale, tous les gants n'offrant pas une protection suffisante.

Les coudières et genouillères sont conseillées pour les pousseurs.

Arrivée

Elle doit être visualisée clairement. Après la ligne d'arrivée, une zone protégée comme le circuit (barrières, bottes de paille, ...) de 50 à 100 mètres de longueur doit être prévue pour permettre aux véhicules de s'arrêter.

Remorquage

Des attaches pour le remorquage doivent être prévues à l'avant et à l'arrière des véhicules.

Ces attaches doivent être boulonnées ou soudées.

Attention, le port du casque, des gants et des vêtements de course est obligatoire pendant les remontées.

Divers

La publicité est permise, elle ne doit pas exiger de transformation dangereuse, ni présenter de caractère politique ou religieux.

Les publicités pour l'alcool ou le tabac sont interdites.

Article 3 - Déroulement d'une course

La direction de course est seule juge des décisions quant à l'application du règlement et du contrôle des véhicules.

Elle peut exclure des véhicules ne présentant pas les garanties de sécurité requises.

Article 4 : Inscriptions

L'inscription est à faire en mairie (téléphone ou mail).

L'inscription sera effective une fois le règlement réceptionné (chèque).

Inscription : 10 € par personne (5 € pour les assurances et 5 € pour la restauration).